



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 6 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six février à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MME ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZAK - MMES FADDI - FRASSIN - RABOU - MM ALBERT - BAZART - BOUTIE - BRESSOLLES - CEBE (Suppléant) - COMBET (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - LENCOU - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - ROMERO (Suppléant) - SIMIONI (Suppléant).

Mme AJCHENBAUM a donné procuration à Mme VALERO.

N° 2024/03

Objet : Administration : Nouveau plan de financement du projet de « création d'une piste de pumptrack »

(Annule et remplace la délibération n°2023/118 du 26 septembre 2023)

Vu la délibération n°2022/84 du 14 juin 2022 approuvant la réalisation d'une pré étude pour la création d'une piste de pumptrack sur le Complexe de Loisirs Aquaval à Lautrec,
Vu la délibération n°2023/13 du 7 février 2023 présentant le plan de financement prévisionnel du projet de « création d'une piste de pumptrack »,
Vu la délibération n°2023/118 du 26 septembre 2023 approuvant le nouveau plan de financement du projet de création d'une piste de pumptrack sur le Complexe de Loisirs Aquaval à Lautrec,

Monsieur le Président rappelle l'état d'avancement du projet de création d'une piste de pumptrack sur le Complexe de Loisirs Aquaval à Lautrec et précise qu'il est nécessaire de recalculer le plan de financement dans la mesure où l'aide LEADER est désormais plafonnée à 80 000 € par projet contrairement aux 100 000 € initialement prévus.

Le montant global des travaux étant estimé à 265.550,31 € HT, Monsieur le Président propose de retenir le nouveau plan de financement prévisionnel, comme détaillé ci-après :

Financiers	%	Montants (€ HT)
LEADER	30,13	80.000,00
ETAT - DETR 2023	30	79.665,09
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU TARN	19,87	52.775,12
CCLPA	20	53.110,10
TOTAL		265.550,31

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le nouveau plan de financement du projet de création d'une piste de pumptrack sur le Complexe de Loisirs Aquaval à Lautrec comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et notamment à solliciter les différentes subventions prévues,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Aquaval 2024.

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le 07/02/2024

ID : 081-200034056-20240206-D2024_03-DE

S²LO

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Evelyn FARDI